



MAIRIE
DE
CUISEAUX ✪
71480

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 septembre 2021

B.P. 6 - Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-et-un, le seize du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en Mairie salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Maire.

Présents ; LEROY Christian ; JAILLET Françoise ; MAITRE Gilles ; GIANORA Gérard ; BERTHAUD Emmanuel ; de COURTIVRON Gilles ; FAUVEY Audrey ; GEROLT Magali ; JACQUES Pascal PONCET Jean-Michel ; RIVOIRE-JACQUINOT Carole, RODOT Bertrand ; TOTA-FENIET Virginie ; UNY Fanny ; VULLIEZ Fabien.

Absent : BACAER Julien

Pouvoirs : BERTHAUD Emmanuel, pouvoir donné à TOTA FENIET Virginie

MICHEL Kitty, pouvoir donné à LEROY Christian

ROCHET Annie , pouvoir donné à GEROLT Magali

GEROLT Magali, pouvoir donné à JAILLET Françoise

Secrétaire : JACQUES Pascal

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 8 juillet 2021. (Document préalablement envoyé par mail) :

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 juillet 2021.

2/ Décisions du Maire (documents donnés sur table) :

Monsieur le Maire présente ensuite la liste des ventes soumises à l'avis de la Mairie de CUISEAUX et précise que la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles présentées.

N°	Objet	date
2021-07-27	DIADPU – parcelle AB 267 – 5 rue Le Porche	08/07/2021
2021-07-28	DIADPU – parcelles C 453 – 456 – 476 -7 Rte de Champagnat/Chambriou	09/07/2021
2021-07-29	DIADPU - parcelle AD 227 – D 228 – Route de Champagnat/La Grande Terre	19/07/2021
2021-07-30	DIADPU - parcelle AB 122-123-124 – Rue des Nobles	23/07/2021
2021-07-31	DIADPU - parcelles AB 72 et C 147-149-151-166-444-499-500-531 – 12 Ch de l'Ermitage/ La Mîche	23/07/2021
2021-08-32	DIADPU - parcelle AD 502 - 17 Lotissement St Jérôme	05/08/2021
2021-08-33	DIADPU - parcelles AC 194 – 16 Av de la Madeleine	09/08/2021
2021-08-34	DIADPU - parcelle AB 279 – 3 Rue des Nobles	09/08/2021
2021-08-35	DIADPU - parcelle AD 180-219-282-294 – 1 Impasse de Bellevue	16/08/2021
2021-08-37	DIADPU - parcelles AD 51 – 50 Av de la Madeleine	02/09/2021
2021-09-38	DIADPU - parcelle ZK 39 – Chemin du Fonds de Saumoux	13/09/2021

3/ Intercommunalité :

- Modification des statuts :

Françoise JAILLET informe le Conseil Municipal que l'intercommunalité sollicite la modification de certaines terminologies dans la rédaction de ces statuts afin de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'organisation de mobilité, d'action éducative et d'habilitation sollicitée pour adhérer au syndicat mixte en lieu et place des conseils municipaux membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'intercommunalité.

4/ Finances

- Décision modificative – virement de crédit du compte des dépenses imprévues au compte 657362 au bénéfice du CCAS :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le virement de crédit suivant pour la prise en charge d'une subvention exceptionnelle à attribuer au CCAS au titre de l'année 2021 :

Désignation		
	Augmentation de crédits	Consommation de crédits
022 : Dépenses imprévues	0,00 €	2000,00 €
657362 : CCAS	2000,00 €	0,00 €
Total	2000,00 €	2000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

- Versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS dans le cadre de l'organisation des colis de fin d'année :

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la crise sanitaire il a été décidé de procéder à la distribution de colis de fin d'année pour l'intégralité des aînés de la commune pour pallier l'annulation du traditionnel repas de fin d'année. De plus, de petites manifestations, imprévues, au bénéfice des administrés ont déjà eu lieu, telles que l'organisation de l'apéritif concert du 2 juillet ou encore l'attribution de places de cirque aux élèves de maternelle et de primaire qui le souhaitent. Toutes ont été réalisées grâce au financement du CCAS. M. le Maire propose au conseil municipal le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 euros au bénéfice du CCAS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 euros sur le budget du CCAS.

- Modification de la grille tarifaire pour la prise en compte de la cantine à 1 euro :

Françoise JAILLET, 1^{ère} adjointe, rappelle que le conseil municipal à l'occasion de sa réunion du 8 juillet dernier, s'est prononcé favorablement pour la mise en place de la cantine à un euros et à cette occasion a établi une grille tarifaire, avec la prise en compte de tranche en fonction du quotient familiale CAF de chaque famille. Elle indique que la grille tarifaire proposée par la collectivité est différente de la grille tarifaire utilisée par le CCS pour la facturation des activités à destination de ces familles, provoquant la confusion dans les règlements. Elle propose de modifier la 1^{ère} tranche de la grille tarifaire de la cantine pour l'année 2021/2022 en reprenant le même seuil que le CCS de la façon suivante :

Quotient familial CAF	Prix unitaire du repas En euros	Prix du forfait mensuel En euros	Prix du demi forfait mensuel En euros
0 à 655	1	14	7
656 à 1300	4.45	62.30	32
1301 à 2000	4.65	65.10	33
2001 et plus	4.85	67.90	34

Il est précisé que les familles d'accueil bénéficieront du tarif de la tranche 2 car elles peuvent déjà compter sur une aide de l'état pour la prise en charge des repas des enfants qu'elles accueillent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la modification de la grille de tarification des repas pour l'année scolaire 2021-2022 telle que présentée. Approuve l'application du tarif de la tranche 2 aux familles d'accueil.

19h18 : arrivée de Magali GEROLT

- Travaux de désodorisation de la station d'épuration - :

Monsieur le Maire expose qu'en 2015 ont eu lieu des travaux de réfection des canaux de comptage et la mise en place d'une station de désodorisation réalisés notamment par l'entreprise CANIOTTI. Il se trouve qu'à l'issue de ces travaux, un des canaux n'était pas conforme et la Commune a sollicité l'entreprise pour supprimer les désordres constatés. Rien n'a jamais été fait et la commune a décidé de bloquer la restitution des retenues de garanties à l'entreprise CANIOTTI. La trésorerie sollicite aujourd'hui la commune pour réintégrer ces retenues, restées en instance, au budget communal. Or depuis 2018, la compétence assainissement est du domaine de BLI.

Le Maire propose de délibérer pour acter la non restitution de ces retenues de garanties à l'entreprise en charge

des travaux et le versement de cette somme correspondant à 3044,78 € au budget assainissement géré par BLI. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à l'unanimité le versement par la trésorerie des retenues de garanties précitées au profit de BLI qui a la compétence en matière d'assainissement.

- Admission en non-valeur – Droits de marché :

Le maire rappelle au conseil municipal qu'en 2019, un marchand forain, exposant du marché hebdomadaire de CUISEAUX, a déposé le bilan en laissant 2 trimestres de droits de place impayés ce qui représente 168 euros. Dans la mesure où cette créance ne pourra jamais être recouvrée et compte tenu de son ancienneté, le maire propose son admission en non-valeur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes concernés sur l'exercice 2019 pour la somme de 168 euros.

- Achat de la parcelle ZL 107 et ZK 78 au département :

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait déjà donné son accord de principe pour l'acquisition de ces parcelles à l'occasion du conseil municipal du 27 mai dernier.

Aujourd'hui, le département a déterminé une valeur d'achat et sollicite la commune de CUISEAUX sur la finalisation de cette acquisition.

A savoir :

Achat de la parcelle ZL 107 d'une contenance de 233 m pour la somme de 640 €

Achat de la parcelle ZK 78 d'une contenance de 205 m pour la somme de 240 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les achats des parcelles précitées aux conditions présentées.

- Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des services du restaurant scolaire :

Le Maire relate au Conseil que la commune de CUISEAUX a repris la gestion du restaurant scolaire depuis la rentrée 2021, à ce titre, la commune perçoit des recettes au titre des paiements des repas. Afin de faciliter ces prestations, il est proposé d'offrir aux usagers la possibilité de payer leur créance mensuelle par prélèvement automatique.

Par ailleurs, s'il advenait qu'une famille ne puisse pas honorer sa dette par ce mode de règlement, celle-ci se verrait retirer du dispositif au bout de 3 rejets. Elle devrait alors s'acquitter de cette dette par un autre moyen de paiement (chèque, paiement par internet ou au bureau de tabac).

Monsieur le maire précise par ailleurs que le débiteur ne se verra pas pénalisé par la facturation de frais de rejet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la mise en place du paiement des services de restauration scolaires par prélèvement automatique comme présenté.

Un petit exposé sur le fonctionnement de la cantine depuis le changement de prestataire à la rentrée scolaire 2021-2022 est proposé (RPC a remplacé Elior) :

Le contenu des repas est plus que satisfaisant. L'organisation en 2 services est maintenue, ils ont lieu dans la partie « primaire ». Les enfants sont par classe et les classes sont séparées. Il est précisé que dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 le service de l'eau et du pain est exclusivement réalisé par les surveillants.

Le choix des menus est fait (2 propositions de plat à chaque fois) par la mairie. 1 repas bio, 1 repas végétarien sont proposés chaque semaine. Le prestataire respecte bien les prescriptions qui lui ont été faites et la livraison des repas est réceptionnée au restaurant scolaire chaque matin.

- Validation des valeurs des bâtiments communaux mis à disposition gratuitement :

Monsieur le Maire indique que la commune met à disposition d'associations, à titre gratuit, un certain nombre

de bâtiments dont elle est propriétaire.

Il n'en reste pas moins que cet avantage en nature doit être quantifié pour apparaître si besoin dans le budget des associations bénéficiaires.

Il propose l'évaluation suivante :

La boutique solidaire avec 69 m² représenterait 290 € de revenu locatif par mois.

Local Art Club avec 120 m² représenterait 500 € de revenu locatif par mois

Le château des princes d'Orange avec 1087 m² représenterait 2160 € de revenu locatif par mois (en retenant les 2/3 de la surface car tout n'est pas exploitable).

Le local jeune avec 40m² représenterait 120 € de revenu locatif par mois.

La maison d'Hauteville avec 250 m² représenterait 750 € de revenu locatif mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les valeurs locatives attribuées aux bâtiments communaux telles que présentées.

- Validation du devis du SYDESL pour l'éclairage public du champ de Foire :

Gilles MAITRE, 3^{ème} adjoint, explique que les travaux du champ de Foire sont bien avancés, il reste néanmoins l'éclairage public à installer. Le SYDESL, qui a la compétence en la matière, a été sollicité pour chiffrer cette installation. Le devis présenté fait état de frais d'étude, de 335 ml de gaine électrique, de 11 mâts ainsi que de la pose de prises pour installer les guirlandes de Noël pour un total de 21 324,00 € HT et 25 588,80 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis du SYDESL.

5/ Patrimoine :

- Validation du règlement du fonds façades

Françoise JAILLET, 1^{ère} adjointe, expose que la commune de CUISEAUX a signé, avec l'accord du conseil municipal le 1^{er} juillet 2021 une convention avec la fondation du patrimoine pour mettre en place un « fonds façade », c'est-à-dire une aide à destination des propriétaires de CUISEAUX souhaitant rénover leurs bâtiments (extérieurs). Elle donne lecture d'un règlement précisant le cadre de cette convention et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur celui-ci.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le règlement afférent à la convention signée avec la fondation du patrimoine.

Une information complémentaire est apportée concernant les permanences que réaliseront les membres de la fondation en mairie de CUISEAUX, pour apporter leur expertise au montage et à l'instruction des dossiers.

Une nouvelle ABF est également arrivée, Mme GUIBERT Marie (en remplacement de M. BRENOZ) qui effectuera également des permanences (tous les mois ½ à 2 mois) en mairie de CUISEAUX.

- Autorisation de négociation pour l'achat d'un bien immobilier :

Monsieur le Maire précise que le dossier « Friche » a accéléré et nécessite à présent de trouver de nouveaux projets pour envisager les prochaines étapes. Dans le cadre de cette réhabilitation, la commune pourrait se porter acquéreur d'un ténement privé inscrit dans le périmètre d'étude de la réhabilitation de la friche et disponible sous peu à la vente. Il s'agirait d'entamer des négociations pour éventuellement acheter ce bien puis réaliser une étude de structure en lien avec le CAUE et l'ABF avant de proposer un projet d'habitat individuel.

Le Conseil Municipal donne son accord pour engager les négociations avec le propriétaire.

6/ Travaux :

- ONF – Destination des coupes – Exercice 2021

Gilles MAITRE, 3^{ème} adjoint, énonce que le mode de vente (enchères) utilisé actuellement pour vendre les bois de Cuiseaux semble inappropriée dans la mesure où les prix de vente apparaissent en dessous de ceux du marché ou dans le pire des cas, les bois restent invendus. L'ONF a été contacté à ce sujet et a proposé une alternative pour vendre les parcelles 39 et 40 sur l'exercice 2021. Concernant ces 2 parcelles, les bois seront abattus, évalués et les acheteurs seront rencontrés sur place, ils proposeront alors leur meilleure offre. A charge pour la Commune et l'ONF de retenir la plus intéressante. Pour information complémentaire, l'estimation des grumes à exploiter est de 250 m³.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente par les moyens présentés et permet la signature de tous documents en lien avec cette opération sur l'exercice 2021.

- Projet contrat Etat/ONF – 2021/2025

Gilles MAITRE, 3^{ème} adjoint, explique que l'association départementale des communes forestières à laquelle adhère la commune de CUISEAUX en lien avec la fédération nationale des communes forestières, se mobilise contre le contrat Etat/ONF 2021-2025, qui prévoit l'augmentation de la contribution des Communes au financement de l'ONF. Cette augmentation sera de 25% sur l'ensemble de la période. Ceci créera un impact considérable sur les budgets des Communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens.

D'autre part, il apparaît un risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur contrat Etat/ONF.

Gilles MAITRE propose de voter une motion de retrait de ces mesures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la motion de retrait des mesures énoncées et la demande de révision complète du contrat d'objectifs et de performance Etat/ONF.

6/ Personnel :

- Couverture des obligations statutaires pour les agents CNRACL et IRCANTEC : adhésion au contrat du Centre de Gestion 71 auprès d'AG2R PREVOYANCE

Françoise JAILLET, 1^{ère} adjointe, rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 27 mai 2021 avait accepté de mandater le centre de gestion pour lancer une consultation de souscription à un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires de ses agents, dans le cadre du renouvellement de ce contrat souscrit antérieurement auprès de CNP assurances et arrivant à échéance le 31 décembre 2021.

Suite à cette consultation, le marché a été attribué à AG2R Prévoyance avec pour gestionnaire GRAS SAVOYE, pour une durée de 4 ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion pour la couverture des obligations statutaires de ses agents à compter du 1^{er} janvier 2022.

Questions diverses :

- Lecture est donnée du courrier de la préfecture qui informe les communes membres de BLI que la compétence urbanisme ne passera pas à l'intercommunalité pour le moment.

- Monsieur le Maire informe ensuite le conseil municipal que la possibilité était donnée aux communes, dans la mesure où les conseils municipaux délibéraient avant le 1^{er} octobre, de moduler voire de supprimer les exonérations sur les taxes foncières des propriétés bâties. Aucun changement n'est envisagé dans la mesure où la commune est en recherche de nouveaux habitants et ambitionne de nouvelle construction à usage d'habitation.

- Audrey FAUVEY rappelle que la journée citoyenne a lieu le samedi 25 septembre prochain de 8h à 13h et qu'un rendez-vous est fixé dans la cour de l'école primaire pour les personnes souhaitant y participer.

- Virginie TOTA FENIET annonce que le bus de 16h15 ramenant les lycéens de Louhans à Cuiseaux a été supprimé par le Conseil Régional. Les élèves n'ont plus qu'un horaire de retour : 18h. Elle a fait un mail de contestation mais demande également l'appui de la mairie pour solliciter le rétablissement du service.

- Gilles de Courtivron demande à ce qu'un fléchage supplémentaire soit installé pour indiquer l'emplacement de la boutique solidaire
- Un point de situation est réalisé sur le nouvel EHPAD dont une visite a été organisée le 14 septembre dernier pour l'ensemble du conseil. C'est un bel équipement.
- Françoise JAILLET rappelle la réunion organisée mercredi 22/09 à 20h à LOUHANS par BLI pour présenter son fonctionnement à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 4 novembre 2021 à 18h45

La séance est levée à 21h15
Le secrétaire, Pascal JACQUES

Cuiseaux, le 16 septembre 2021
Le Maire, Christian LEROY



